



PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION PAR L'AGEFICE

Cette prise en charge concerne les commerçants TNS uniquement inscrits au Registre du Commerce, les conjoints collaborateurs dûment inscrits au RCS et certaines professions libérales

Contact : Bernadette FARBOS (bernadette.farbos@landes.cci.fr - Tél: 05.58.05.44.62)

DOCUMENTS A JOINDRE

Pour constituer le dossier de prise en charge (qui est à retourner impérativement avant le début du stage), vous devez joindre :

L'imprimé de demande de prise en charge de la formation à retirer auprès du Point d'Accueil Agéfice à la CCI des Landes – Bernadette FARBOS – Tél : 05 58 05 44 62 - bernadette.farbos@landes.cci.fr

L'attestation de versement ou de dispense, délivrée par le RSI, de la contribution formation professionnelle où doit figurer le code NAF, le n° SIRET, l'année appelée, et pour une dispense le motif de cette dispense de versement.

Le programme détaillé de la formation sur papier à en-tête de l'organisme de formation,

le devis de la formation,

pour les personnes ayant débuté l'activité dans l'année de suivi de la formation, en plus de l'imprimé, du programme et du devis, une attestation d'inscription en tant que travailleur indépendant avec la date de début d'activité et un extrait K bis de moins de trois mois

Pour le remboursement (à joindre impérativement dans les 4 mois qui suivent la fin de la formation) :

L'attestation de présence, comportant la signature et le cachet de l'organisme de formation et du stagiaire, indiquant : le titre du stage, ses dates précises ainsi que le nombre d'heures effectuées

La facture de l'organisme de formation comportant : le(s) numéro(s) de chèque(s) de paiement, le nom de la banque, la date du paiement, la signature et le cachet de l'organisme de formation,

pour certains stages et à la demande de l'Agéfice, le relevé de compte du chef d'entreprise ou une lettre de sa banque attestant du débit du ou des chèques ayant réglé la formation.